

Mairie de SURY-LE-COMTAL
Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2014

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22 puis 23 à partir de 20h35
Membres excusés avec pouvoir : 7 puis 6 à partir de 20h35
Membres absents : 0

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame Sylvie BONNET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à l'unanimité des membres.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à l'unanimité des membres.

Ajout d'une question à l'ordre du jour :

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour la désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC).

CONSEIL MUNICIPAL

Formation des élus

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les modalités d'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal pour un montant de 7 000 € pour l'année 2014.

FINANCES

Décisions modificatives – Budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives proposées concernant le budget commune.

Décisions modificatives – Budget bâtiment industriel

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives proposées concernant le budget bâtiment industriel.

Décisions modificatives – Budget eau

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives proposées concernant le budget eau.

Tarif restaurant scolaire – Repas enfant – Année scolaire 2014-2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée fixe le tarif restaurant scolaire –Repas enfant à 2.75 € pour l'année scolaire 2014-2015.

Tarif restaurant scolaire – Repas enseignant/adulte – Année scolaire 2014-2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée fixe le tarif restaurant scolaire –Repas enseignant/adulte à 5.50 € pour l'année scolaire 2014-2015.

Participation école privée – Modalités de paiement

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à payer en trois fois la participation communale à l'OGEC (un tiers versé avant le 31 mars, le deuxième tiers avant le 30 juin et le solde avant le 30 septembre)

EAU

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Année 2013

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2013.

ACQUISITION

Acquisition d'un terrain – Syndicat Mixte du Bonson

A la majorité des membres par 25 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AW 77 et 78 (vers futur groupe scolaire) d'une superficie de 984 m² au Syndicat Mixte du Bonson pour un montant total de 2 015.80 €.

CESSION

Cession d'une parcelle de terrain dans le cadre d'une régularisation – SA THOMAS

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la cession de la parcelle AW 219 d'une superficie de 8 m² situé « Les Verchères » à la SA THOMAS pour un montant de 56 €.

CONVENTION

Convention portant autorisation de reversement d'une subvention

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la convention à passer entre la commune de Sury-le-Comtal et l'Association Musicale Intercommunale Mario Meunier (AMIMM) pour un montant de 640.80 € au titre de l'année 2014 dont 90 € destinés au fonctionnement de l'AMMIM.

Durée de la convention : à compter de sa signature et expirera le 31 décembre 2014. Elle sera renouvelable expressément pour une nouvelle période d'un an.

PERSONNEL

Tableau des effectifs - Modification

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les modifications du tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 1^{er} septembre 2014 :

- Suppression du poste à 21 h 00 hebdomadaire – Adjoint administratif 2^{ème} classe.
- Création d'un poste à 24 h 00 hebdomadaire – Adjoint administratif 2^{ème} classe.
- suppression du poste à 23 h 49 hebdomadaire – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- création d'un poste de 27 h 05 – Adjoint d'animation 2^{ème} classe.

- suppression du poste à 10 h 15 – Adjoint technique de 2^{ème} classe
- création d'un poste à 12 h 30 – Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Arrivée de Monsieur SZNYCER Franck à 20 H 35.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)

A l'unanimité des membres, l'Assemblée désigne Monsieur MICHEL Georges et Monsieur HAREUX Thierry en qualité de représentants de la commune pour siéger à la CLETC

QUESTIONS DIVERSES

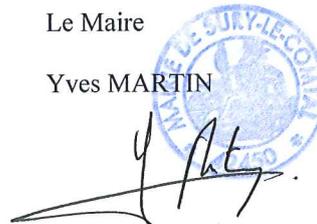
L'Assemblée devait :

- Adopter vingt-sept décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 30 juin 2014

Le Maire

Yves MARTIN



1998-1999 Annual Report - 100th Anniversary

1998-1999 Annual Report - 100th Anniversary

1998-1999 Annual Report - 100th Anniversary

1998-1999 Annual Report - 100th Anniversary

